

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-trois, le deux juin,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 25 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, , Cyril REULLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

**Absents :** Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

**Secrétaire de séance :** Thierry BROSSARD

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°CM20230602-011 du 2 juin 2023, télétransmise en Préfecture des Deux-Sèvres le 7 juin 2023 (suite à erreur matérielle).**

**OBJET : Renouvellement des membres de la commission de contrôle de la liste électorale**

Vu la loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, Vu l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 des nouvelles dispositions relatives à la commission de contrôle de la liste électorale, décrites à l'article L19 du code électoral,

le Maire rappelle à l'assemblée que suite au renouvellement des conseils municipaux de 2020, les arrêtés préfectoraux de composition des membres de la commission de contrôle de la liste électorale ont été mis à jour sur proposition du conseil municipal par délibération du 11 septembre 2020.

Une modification a été apportée par délibération du conseil municipal du 28 janvier 2022.

Les mandats des membres de la commission arrivant à expiration (mandat de 3 ans), un nouvel arrêté préfectoral doit être pris pour 3 ans.

Sur demande de la Préfecture des Deux-Sèvres en date du 21 avril dernier, la commune d'Echiré doit proposer (*commune de plus de 1000 habitants et dans laquelle deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement le 15 mars 2020*) :

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;
- deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

**Compte tenu de l'accord des élus,**

**Il est proposé au Conseil Municipal de valider le tableau des propositions comme suit :**

COMMUNE DE : ÉCHIRÉ (79410)

Proposition conseillers municipaux \* (pris dans l'ordre du tableau)

Nombre de conseillers municipaux	NOM PRENOM	ADRESSE POSTALE	Code postal	Commune	COURRIEL	
3	<b>Conseiller municipal issu de la 1ère liste</b> (ayant obtenu le plus grand nombre de sièges)	<b>GIRAUD Jean-Michel</b>	<b>10 rue des Croisettes</b>	<b>79410</b>	<b>ÉCHIRÉ</b>	<b>jean-michel.giraud@echire.fr</b>
	<i>suppléant</i>	<i>Néant</i>				
	<b>Conseiller municipal issu de la 1ère liste</b> (ayant obtenu le plus grand nombre de sièges)	<b>GATTEPAILLE Jacqueline</b>	<b>228 Chemin du Bas d'Angle</b>	<b>79410</b>	<b>ÉCHIRÉ</b>	<b>jacqueline.gattepaille@echire.fr</b>
	<i>suppléant</i>	<i>Néant</i>				
	<b>Conseillère municipale issue de la 1ère liste</b> (ayant obtenu le plus grand nombre de sièges)	<b>ROQUIER Armand</b>	<b>1383 route de Saint-Maxire</b>	<b>79410</b>	<b>ÉCHIRÉ</b>	<b>armand.roquier@echire.fr</b>
	<i>suppléant</i>	<i>Néant</i>				
2	<b>Conseiller municipal issu de la 2ème liste</b>	<b>REUILLON Cyril</b>	<b>110 Grand'rue de Ternanteuil</b>	<b>79410</b>	<b>ÉCHIRÉ</b>	<b>cyril.reuillon@echire.fr</b>
	<i>suppléant</i>	<i>Néant</i>				
	<b>Conseillère municipale issue de la 2ème liste</b>	<b>MÉNARD Julie</b>	<b>Moulin de Mursay</b>	<b>79410</b>	<b>ÉCHIRÉ</b>	<b>julie.menard@echire.fr</b>
	<i>suppléant</i>	<i>Néant</i>				

\* à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation quelle qu'elle soit, des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 2 juin 2023

Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,  
Thierry BROSSARD

Certifié exécutoire.  
Reçu en Préfecture le : 17 JUIL. 2023  
Notifié ou publié le : 17 JUIL. 2023